



Digne-les-Bains, le 7 juin 2017

La demande de duplicata de certificat d'immatriculation

à portée de clic !

Plus facile, plus pratique, plus rapide



Depuis le 2 juin, la demande de duplicata du certificat d'immatriculation ne nécessite plus de se rendre au guichet de la préfecture.

Plus facile, plus rapide, plus pratique cette démarche est accessible sur Internet en cas de :

- perte
- vol
- détérioration.

Contact presse : Sara JANSSEN – 04 92 36 72 10

Courriel : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Retrouvez le fil d'actualités des services de l'État dans les Alpes-de-Haute-Provence sur Twitter en suivant le compte @Prefet04

Rendez- vous sur <https://immatriculation.ants.gouv.fr> et suivre les étapes proposées :

- Cliquer sur la rubrique « Je souhaite refaire ma carte grise suite à perte, vol ou détérioration ».

- Créer un compte usager ou se connecter à un compte déjà existant. **Il sera ainsi possible de suivre l'état d'avancement de votre demande**

- Renseigner son numéro d'immatriculation et le code confidentiel attribué à l'ancien titre, figurant sur le courrier d'envoi de ce dernier

- En cas de perte, la déclaration de perte s'effectue directement en ligne. En cas de vol, le déclarer au préalable à la police ou à la gendarmerie.

- Une fois la démarche finalisée, imprimer le certificat provisoire d'immatriculation **qui autorisera à circuler avec le véhicule concerné**, ainsi que le récépissé de dépôt de la demande.

➤ **Pour une démarche en ligne en toute simplicité, le ministère de l'Intérieur a élaboré un tutoriel complet qui guidera l'utilisateur pas à pas: <http://dai.ly/x5pabf8>**

Contact presse : Sara JANSSEN – 04 92 36 72 10

Courriel : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Retrouvez le fil d'actualités des services de l'État dans les Alpes-de-Haute-Provence sur Twitter en suivant le compte @Prefet04